

BALO

BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels

MGF

Société par Actions Simplifiée au capital de 4.733.475 euros
Siège social : 18 rue Baudin – 92300 Levallois-Perret
451 190 300 RCS NANTERRE

Exercice social du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023

Comptes annuels approuvés par l'Assemblée Générale ordinaire du 30 avril 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société MGF relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport à l'Organe Collégial de Direction.

Fondement de l'opinion**Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants : Procédures convenues sur le FRU (Fonds de Résolution Unique) et examen limité de la liasse IFRS pour l'exercice clos au 31 décembre 2023 pour le Groupe Manitou.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 6 - C de l'annexe aux comptes annuels relative à la comptabilité financière qui présente le résultat financier de l'exercice : ce résultat est déterminé en tenant compte de l'amortissement financier des capitaux engagés sur la durée des contrats de crédit-bail.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Risque de crédit – provisionnement individuel <i>(Se référer aux notes 2C, 2E, 3D, 3H et 3I de l'annexe aux comptes annuels)</i>	
Risque identifié	Réponse du commissaire aux comptes face à ce risque
Dans le cadre de ses activités bancaires, MGF S.A.S. est exposé au risque de crédit. MGF S.A.S. comptabilise des dépréciations individuelles pour couvrir les risques de crédits avérés sur des prêts et créances octroyés dans le cadre de ses activités bancaires. Ces dépréciations peuvent prendre la forme de dépréciations individuelles des engagements bilan et hors bilan concernés et correspondent à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit ou au dernier taux connu des flux futurs estimés recouvrables. Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons : • manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux. • statistiquement pour les créances de petits montants. Au 31 décembre 2023, le montant total des créances envers la clientèle et immobilisations de crédit-bail et location simple nettes d'amortissement exposées au risque de crédit s'élève à 490 millions d'euros dont 3,7 millions d'euros de créances douteuses ; le montant total des dépréciations s'élève à 3,1 millions d'euros comme présenté dans les notes 2C, 2E, 3D, 3G et 3H. Nous avons considéré que l'identification et l'évaluation du risque de crédit constituaient un point clé de l'audit, l'appréciation de ce risque faisant appel au jugement et aux estimations de la direction.	Nous avons apprécié la pertinence du dispositif de contrôle de MGF S.A.S. et testé les contrôles clés concernant l'identification et l'évaluation des dépréciations. Nous avons également réalisé en date d'arrêt des travaux sur les encours les plus significatifs. Nos travaux ont porté plus particulièrement sur les processus suivants : • l'identification des indicateurs de dépréciation, • la classification des expositions en créances douteuses, • le suivi et la valorisation des garanties, • la détermination des dépréciations individuelles et des dépréciations statistiques de créances douteuses et le dispositif de gouvernance et de validation associé, • avec l'aide de nos spécialistes en risque de crédit, avons procédé à la revue du modèle d'estimation des pertes et taux de récupération sur base statistique, • en complément, nous avons procédé à une revue de crédit sur la base d'un échantillon de dossiers sélectionnés sur des critères de matérialité et de risques. Nous avons également examiné les informations publiées en annexe relatives au risque de crédit.

Contrôles généraux informatiques	
Risque identifié	Réponse du commissaire aux comptes face à ce risque
La fiabilité et la sécurité des systèmes d'information jouent un rôle clé dans la préparation des comptes annuels de MGF S.A.S. L'appréciation des contrôles généraux informatiques et des contrôles applicatifs spécifiques aux différentes chaînes de traitement de l'information qui concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière, représente ainsi un point clé de l'audit. En particulier, l'existence d'un dispositif de contrôle des droits d'accès aux systèmes d'information et de niveaux d'autorisation en fonction des profils de collaborateurs constitue un contrôle clé pour limiter le risque de modifications inappropriées du paramétrage des applicatifs ou des données qui leur sont sous-jacentes.	Pour les principaux systèmes concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière, les travaux que nous avons mis en œuvre avec l'appui de nos spécialistes informatiques porteront plus particulièrement sur les aspects suivants : • compréhension des systèmes, processus et contrôles qui sous-tendent l'information comptable et financière ; • évaluation des contrôles généraux informatiques (gestion des accès aux applications et aux données, gestion des changements et des développements relatifs aux applications, gestion de l'exploitation informatique) sur les systèmes significatifs (notamment applications comptables, de consolidation, de rapprochement automatique). Nous avons par ailleurs mené des procédures compensatoires suite aux exceptions identifiées sur les contrôles généraux informatiques des applicatifs métiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés, à l'exception du point ci-dessous.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation du commissaire aux comptes

Nous avons été nommés commissaire aux comptes de la société MGF par l'assemblée générale du 29 avril 2022.

Au 31 décembre 2023, Deloitte & Associés était dans la 2^{ème} année de sa mission sans interruption.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe à l'Organe Collégial de Direction de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport à l'Organe Collégial de Direction

Nous remettons à l'Organe Collégial de Direction un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport à l'Organe Collégial de Direction, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également à l'Organe Collégial de Direction la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 821-27 à L. 821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec l'Organe Collégial de Direction des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris-La Défense, le 22 avril 2024
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Vincent Coustel
Associé

BILANS COMPARES 2023-2022**(En milliers d'euros)**

ACTIF	2023	2022
CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP	0	14 771
EFFETS PUBLICS ET VALEURS ASSIMILEES	0	0
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	63 038	42 043
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	163 753	109 432
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE	32 181	0
ACTIONS ET AUTRES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME	0	0
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES	0	0
CREDIT-BAIL ET LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT	283 924	201 310
LOCATION SIMPLE	39 444	30 045
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0	0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0	0
CAPITAL SOUSCRIT NON-VERSE	0	0
ACTIONS PROPRES	0	0
AUTRES ACTIFS	33 440	18 459
COMPTES DE REGULARISATION	8 572	5 423
TOTAL DE L'ACTIF	624 351	421 482
PASSIF	2023	2022
BANQUES CENTRALES, CCP	0	0
DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	258 519	145 853
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	241 656	208 279
DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE	33 181	1 000
AUTRES PASSIFS	24 602	19 018
COMPTES DE REGULARISATION	31 533	23 216
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	8 209	69
DETTES SUBORDONNEES	0	0
FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GENERAUX	0	0
CAPITAUX PROPRES HORS FRBG	26 652	24 047
CAPITAL SOUSCRIT	4 682	4 682
PRIMES D'EMISSION	0	0
RESERVES	468	468
ECART DE REEVALUATION	0	0
PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	4	41
REPORT A NOUVEAU	18 834	11 647
RESULTAT DE L'EXERCICE	2 664	7 209
ACOMPTE SUR DIVIDENDES	0	0
TOTAL DU PASSIF	624 351	421 482

COMPTES DE RESULTAT COMPARES 2023-2022

(En milliers d'euros)

COMPTES DE RESULTAT	2023	2022
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	5 756	1 128
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	-10 546	-2 654
PRODUITS SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	98 267	71 591
CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL ET ASSIMILES	-79 659	-57 087
PRODUITS SUR OPERATIONS DE LOCATIONS SIMPLES	13 454	10 853
CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATIONS SIMPLES	-12 427	-10 130
REVENUS DES TITRES A REVENU VARIABLE	0	0
COMMISSIONS (PRODUITS)	3 475	1 571
COMMISSIONS (CHARGES)	-611	-81
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION	0	0
GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILES	0	0
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	2 250	299
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	-10 068	-74
PRODUIT NET BANCAIRE	9 892	15 415
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-6 107	-4 634
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	0	0
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	3 785	10 781
COUT DU RISQUE SUR OPERATIONS DE CREDIT	-1	-36
RESULTAT D'EXPLOITATION	3 784	10 745
GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES	0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	3 784	10 745
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0	0
IMPOT SUR LES BENEFICES	-1 120	-3 537
DOTATIONS ET REPRISES DE FRBG et PROVISIONS REGLEMENTEES	0	0
RESULTAT NET	2 664	7 209

HORS BILAN COMPARES 2023-2022

(En milliers d'euros)

	2023	2022
ENGAGEMENTS DONNES	148	37 679
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	136	37 673
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	12	6
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0
ENGAGEMENTS RECUS	171 019	15 169
ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT	21 690	7 562
ENGAGEMENTS DE GARANTIE	149 329	81 025
ENGAGEMENTS SUR TITRES	0	0

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX MGF EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Suite à des contraintes imposées par la Banque De France sur la gestion des dépôts nécessaires au respect du Liquidity Coverage Ratio, MGF a clôturé ses comptes à la Banque de France en janvier 2023. La trésorerie a été placée auprès de BPLS.

Pour répondre à l'obligation du respect du LCR, MGF a mis en place avec BNPPARIBAS SA un dispositif d'emprunts de titres d'état. Les titres prêtés sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Obligations et autres titres à revenus fixe » pour leur valeur de marché soit 37 000 milliers d'euros, en contrepartie d'une dette de même montant inscrite au passif du bilan au poste « Dettes représentées par un titre »

Dans un souci de réduction de RWA, MGF en France a modifié la clause d'irrévocabilité des lettres d'accord donné à nos partenaires et clients.

La suppression du caractère irrévocable de l'accord avant la mise enoyer pour les contrats de crédit et de leasing a eu pour conséquence d'arrêter la comptabilisation des engagements de financement donnés.

PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes de MGF ont été établis conformément aux dispositions réglementaires applicables aux établissements financiers, telles qu'elles sont prévues dans le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire. Ce règlement reprend l'intégralité des règlements qui s'applique aux entreprises du secteur bancaire.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 et des précisions apportées par l'avis 2003 G du Comité d'urgence, les encours sous risque sont ventilés en encours douteux et en encours douteux compromis, cette dernière catégorie reprenant principalement les créances déchues du terme en crédit et résiliées en opérations de crédit-bail et de location simple. Par ailleurs, aucune créance n'est restructurée à des conditions hors marché.

MGF fait application, depuis le 1^{er} janvier 2005, de l'article 2231-2 du règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif aux modalités de calcul des dépréciations pour créances douteuses et créances douteuses compromises, fondées sur une évaluation actualisée des flux recouvrables.

Conformément au règlement, l'incidence de l'actualisation a été comptabilisée lorsque son résultat est apparu significatif au regard des montants prudemment estimés.

L'effet de désactualisation est comptabilisé en Produit Net Bancaire. L'effet d'actualisation est comptabilisé en coût du risque.

Dans le cadre des moratoires accordés au cours de la crise Covid-19, il a été pratiqué une méthode de lissage des loyers pour le seul périmètre des contrats rééchelonnés Covid-19 conduisant ainsi à la comptabilisation d'un produit à recevoir.

Selon l'article 512-4 du PCG, sont rattachés à l'exercice : les produits acquis à cet exercice, auxquels s'ajoutent éventuellement les produits acquis normalement à des exercices précédents mais qui, par erreur ou omission, n'ont pas alors fait l'objet d'un enregistrement comptable. Un produit est acquis lorsque les prestations ont été effectués ou les biens ont été livrés. En l'espèce, du fait de son choix de retenir une approche économique des contrats comme principe de reconnaissance du revenu, sur le seul périmètre des contrats rééchelonnés pour motif COVID-19, MGF applique, implicitement, sur ce périmètre, la méthode de linéarisation des loyers inégaux puisqu'il s'agit de la méthode fondée sur la réalité économique des contrats. Dans ces conditions, le preneur continue à tirer des avantages économiques procurés par l'usage du bien loué, ce qui justifie que MGF soit en droit de considérer que le produit de loyers non facturés durant la période de moratoires est certain et acquis à la clôture.

Ce produit à recevoir est inscrit au bilan dans les postes « Opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat » et « Opérations de location simple » et au compte de résultat dans les postes « Produits sur opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat » et « Produits sur opérations de location simple ».

Le règlement n° 2014-07 de l'ANC relatif au traitement comptable des commissions et frais liés à l'octroi ou à l'acquisition de concours s'applique depuis le 1^{er} janvier 2010. BNP Paribas Lease Group applique dans ses comptes sociaux, à compter du 1^{er} janvier 2010, la comptabilisation des commissions et coûts marginaux sur la durée de vie effective du crédit selon la méthode alternative.

MGF détient 2 succursales hors du territoire Français intégrées dans la zone euro :

- Une succursale en Italie,

- Une succursale en Allemagne.

Leur activité est identique à celle de MGF. Leurs comptes au 31 décembre 2023 intégrés dans les comptes de MGF ont été retraités suivant les normes relatives aux dispositions réglementaires applicables aux banques Françaises.

A) CONVERSION DES OPERATIONS LIBELLEES EN DEVISES

Ces opérations suivent les règles édictées par le règlement ANC n° 2014-07. Les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date d'arrêté des comptes.

Les produits et charges courus en monnaies étrangères sont convertis en euros au cours du dernier jour du mois de leur enregistrement.

Les écarts résultant de la conversion des titres de participation et de filiales en devises, financés en euros, sont inscrits en compte de titres.

Les autres gains ou pertes de change, qu'ils soient latents ou définitifs, sont constatés en fin de période au compte de résultat et constituent le résultat de change.

La société MGF n'est pas concernée par ce type d'opérations.

B) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

Ce poste correspond notamment aux disponibilités en trésorerie et aux prêts accordés à des établissements de crédit. Les créances sur les établissements de crédit sont ventilées en créances à vue et créances à terme.

Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions et de dépréciations, les pertes sur créances irrécupérables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ». Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur comptable des créances dépréciées, ou à la reprise de l'effet d'actualisation, sont comptabilisés en « Produits d'intérêts ».

Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

C) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit et sont inscrites au bilan à leur valeur nominale augmentée des intérêts courus non échus.

Les prêts consentis sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux.

Le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.
- Les crédits présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales.
- Les crédits faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces crédits donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du crédit (pour les crédits à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les crédits à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont estimés de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure au paragraphe « D) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (actif) » de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un crédit devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés. Au compte de résultat, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont regroupées dans la rubrique « Coût du risque ».

Les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet actualisation sont comptabilisés en « produits d'intérêts ».

Les intérêts des crédits déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100 %.

D) TITRES

La comptabilisation des titres est décrite dans les dispositions du règlement n° 2014-07 de l'ANC.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de transaction, titres de placement, titres de l'activité de portefeuille, titres d'investissement, autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées.

a) Titres de transaction

Les titres, qui à l'origine sont acquis ou vendus avec l'intention de les revendre ou de les racheter à court terme et ceux détenus du fait d'une activité de mainteneur de marché, sont évalués individuellement à leur prix de marché.

En 2023, MGF a mis en place avec BNP PARIBAS SA un dispositif d'emprunts de titres d'état. Les titres prêtés sont inscrits à l'actif du bilan au poste « Obligations et autres titres à revenu fixe » pour leur valeur de marché en contrepartie d'une dette de même montant inscrite au passif du bilan au poste « Dettes représentées par un titre ».

Les variations de valeur contribuent à la formation du résultat de ce portefeuille. Les titres enregistrés parmi les titres de transaction ne peuvent être reclassés dans une autre catégorie comptable, et continuent de suivre les règles de présentation et de valorisation des titres de transaction jusqu'à leur sortie du bilan par cession, remboursement intégral ou passage en pertes.

b) Titres de placement

Il s'agit de titres qui, ne sont inscrits dans aucune des autres catégories existantes. Les titres de placement sont évalués au plus bas du prix d'acquisition ou de la valeur probable de négociation (cours de bourse si les titres sont cotés). Ils constituent des « actions et autres titres à revenu variable ».

MGF ne détient pas de titres de placement.

c) Titres d'investissement

Il s'agit de titres acquis avec l'intention manifeste de les conserver jusqu'à leur échéance. Les titres d'investissement correspondent à des billets à moyen terme négociables destinés à être conservés durablement et pour lesquels il existe un financement par des ressources adossées à caractère permanent et durablement affectées. Ces titres sont enregistrés à la date de souscription pour leur valeur nominale. Ils sont inscrits au poste « obligations et autres titres à revenu fixe ».

MGF ne détient pas de titres d'investissement.

d) Titres de l'activité de portefeuille

Relèvent d'une activité de portefeuille, les investissements réalisés de façon régulière avec pour seul objectif, d'en retirer le gain en capital à moyen terme sans intention d'investir durablement dans le développement du fonds de commerce de l'entreprise émettrice.

Les titres de l'activité de portefeuille sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur coût historique ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée en tenant compte des perspectives générales d'évolution de l'émetteur et de l'horizon de détention. La valeur d'utilité des titres cotés est principalement déterminée par référence au cours de bourse sur une période suffisamment longue.

MGF ne détient pas de titres de l'activité de portefeuille.

e) Autres titres détenus à long terme, titres de participation et parts dans les entreprises liées

Les « Autres titres détenus à long terme » sont des investissements réalisés sous forme de titres dans l'intention de les détenir durablement pour en retirer à plus ou moins longue échéance une rentabilité satisfaisante, sans pour autant intervenir dans la gestion des entreprises dont les titres sont détenus, mais avec l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice.

Les titres détenus à long terme sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » du compte de résultat.

Les dividendes perçus sont comptabilisés au compte de résultat lors de leur encaissement dans la rubrique " Revenus des titres à revenu variable ".

Les « titres de participation » et « parts dans les entreprises liées » sont constitués des participations pour lesquelles MGF dispose d'une influence notable sur les organes d'administration des sociétés émettrices et des participations présentant un caractère stratégique pour le développement de ses activités. Cette influence est présumée lorsque le pourcentage de contrôle est supérieur ou égal à 10 %.

Les titres de participation sont comptabilisés individuellement au plus bas de leur valeur d'acquisition ou de leur valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par référence à une méthode d'évaluation multicritères fondée sur les éléments disponibles tels que l'actualisation des flux futurs, la somme des parties, l'actif net réévalué et les rapports communément utilisés qui leur sont relatifs pour apprécier les perspectives de rentabilité et de réalisation de chaque ligne de titre.

Les plus ou moins-values de cession et les mouvements de dotations ou reprises de dépréciation sont enregistrés dans la rubrique " Gains ou pertes sur actifs immobilisés " du compte de résultat.

Les dividendes sont enregistrés dans la rubrique " Revenus des titres à revenu variable ".

Ce poste correspond aux certificats d'association versés au fonds de garantie des dépôts.

E) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT ET LOCATION SIMPLE

Ces rubriques recensent les immobilisations données en location nettes des amortissements comptables pratiqués.

Conformément à l'avis n° 2006-C du 4 octobre 2006 explicitant les dispositions de l'avis n° 2004-15, les dispositions du règlement n° 2014-03 de l'ANC relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs ne s'appliquent pas aux opérations de crédit-bail et de location financière.

a) Valeur brute

La valeur brute des matériels comprend l'ensemble des éléments constitutifs du prix de revient, le coût du matériel ainsi que les frais d'acquisition.

b) Amortissement

Les matériels donnés en location sont amortis linéairement sur la durée d'usage des biens. Le cumul des amortissements constatés à la clôture de chaque exercice se situe entre :

- Le minimum linéaire (en vertu des dispositions de l'article 39b du CGI) d'une part,
- Et la limite de dégressivité admise d'autre part.

c) Créances douteuses

Comme pour les opérations de crédit, en matière d'opérations de crédit-bail ou de location simple, le suivi des créances s'appuie sur le système de notation des risques du groupe BNP PARIBAS. L'échelle de notation comprend douze niveaux : dix couvrant les créances saines et deux relatifs aux clients douteux et douteux compromis.

Conformément aux dispositions de l'article 2221-1 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, sont considérées comme douteuses les créances pour lesquelles :

- Il existe un risque de voir les débiteurs dans l'impossibilité d'honorer tout ou partie de leurs engagements.
- Les contrats présentant des échéances impayées depuis plus de trois mois, ou plus de six mois en matière de crédit aux collectivités locales
- Les contrats faisant l'objet d'une procédure contentieuse.

La classification en douteux d'une créance entraîne immédiatement celle de l'ensemble des encours et des engagements relatifs au débiteur dans cette même catégorie.

Ces créances donnent lieu à constitution d'une dépréciation qui correspond à la différence entre la valeur brute de la créance et la valeur actualisée au taux effectif d'origine du contrat (pour les contrats à taux fixe) ou au dernier taux connu (pour les contrats à taux variable) des flux futurs estimés recouvrables.

Les flux futurs attendus sont évalués de deux façons :

- Manuellement par les gestionnaires des créances qui font une évaluation unitaire de ce flux.
- Statistiquement pour les créances de petits montants selon des seuils de créances propres à chaque marché.

Le montant des dépréciations calculées sur base statistique figure aux paragraphes G et H « Notes sur le bilan » de l'annexe aux comptes.

Lorsque le paiement des échéances initiales d'un contrat de crédit-bail ou de location devenu douteux a repris de manière régulière, celui-ci peut à nouveau être classé dans la catégorie des créances saines.

Sont considérées comme douteuses compromises :

- Les créances pour lesquelles la résiliation du contrat de crédit-bail ou de location a été prononcée.
- Les créances classées en douteux depuis plus d'un an.

Les dépréciations pour créances douteuses couvrant des risques inscrits à l'actif du bilan sont affectées en déduction des actifs concernés.

Au compte de résultat, conformément aux dispositions de l'ANC n° 2014-07, les dotations et reprises de provisions pour dépréciation, les pertes sur créances irrécouvrables et les récupérations sur créances amorties sont inscrites dans la rubrique « Produits sur opérations de crédit-bail ou Produits sur opérations de location simple ». Il en est de même pour les intérêts correspondant à la rémunération de la valeur des créances dépréciées ou à la reprise de l'effet d'actualisation.

Les intérêts compris dans les échéances de loyers de crédit-bail ou de location déclassés en douteux font l'objet d'une dépréciation égale à 100 %.

d) Dépréciation des immobilisations

Le montant des dépréciations destinées à couvrir les moins-values potentielles sur matériels relatifs à des contrats ayant fait l'objet d'un déclassement en douteux se calcule par différence entre la valeur de vente estimée (base statistique ou manuelle) et la VNC au 31/12/2023.

F) IMMOBILISATIONS

a) Immobilisations incorporelles

Conformément à la réglementation bancaire, les certificats d'association versés au fonds de garantie des dépôts sont inscrits en titres.

b) Immobilisations corporelles

Constructions :

La société MGF n'est pas propriétaire de constructions au 31/12/2023.

Autres immobilisations corporelles :

Elles sont inscrites à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations), à leur coût de production ou à leur coût réévalué.

Elles sont amorties suivant le mode linéaire ou dégressif sur leurs durées probables d'utilisation :

- Matériel : 5 ans.
- Mobilier : 10 ans.

Aucun coût d'emprunt n'a été affecté aux actifs.

G) PROVISIONS

Les provisions de passif, autres que celles relatives aux engagements sociaux, concernent essentiellement les provisions pour litiges, amendes, risques fiscaux et restructuration.

Conformément au règlement n° 2014-03 de l'ANC, les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation déterminée comme correspondant à l'hypothèse la plus probable.

Ces passifs constituent une obligation actuelle juridique ou implicite de MGF à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

Provisions pour retraite, préretraite et avantages assimilés :

La société MGF n'est pas concernée par ce type d'opérations.

H) IMPOTS DIFFERES

Depuis l'arrêté du 31/12/2015, un impôt différé relatif aux différences temporelles entre le résultat comptable et le résultat fiscal est comptabilisé dans les comptes sociaux.

Pour l'exercice 2023, l'impact de l'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, dans le poste « Impôts sur les sociétés » et s'élève à une charge totale de -640 milliers d'euros (-59 milliers d'euros pour la France et -581 milliers d'euros pour les succursales).

I) PRODUIT NET BANCAIRE

a) Intérêts, produits et charges assimilés

Les intérêts et agios sont enregistrés en résultat prorata temporis.

Les commissions (notamment de risque) et produits assimilés sur opérations bancaires dont le calcul et la perception correspondent à l'évolution d'un encours au bilan ou au hors bilan, sont considérés comme acquis prorata temporis et sont repris dans ces postes.

b) Charges et produits sur opérations de crédit-bail et assimilés et de location simple

Les charges sur opérations de crédit-bail, location avec option d'achat et de location simple correspondent aux amortissements industriels admis par l'administration fiscale. Sont incluses également les moins-values comptables dégagées lors de la cession des matériels en fin de contrat et les provisions pour dépréciation des ITNL.

Les produits sur opérations de crédit-bail, de location avec option d'achat et de location simple enregistrent les loyers échus, régularisés des loyers perçus d'avance ou des loyers à recevoir en fin d'exercice et augmentés de la part échue des bonifications (supportées par les fournisseurs d'équipements). S'y ajoutent les plus-values comptables dégagées lors de la cession des matériels en fin de location, les indemnités exigibles sur contrats résiliés pour leur variation positive ou négative par rapport à l'exercice précédent ainsi que les frais de dossiers et le coût du risque. Sur le périmètre des contrats rééchelonnés pour motif Covid-19, il a été pratiqué la méthode de lissage des loyers sur la durée restant à courir des contrats ce qui a généré un produit à recevoir de 347 milliers d'euros.

c) Commissions (charges et produits)

Ce poste reprend essentiellement les commissions d'affacturage (enregistrées dès qu'elles sont acquises) et les prestations de services financiers auprès des tiers.

J) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

Les rémunérations d'intermédiaires figurent dans le poste « Autres frais administratifs » pour un montant total de 955 milliers d'euros en 2023 (774 milliers d'euros pour la France et 181 milliers d'euros pour les succursales).

3. NOTES SUR LE BILAN

A) OPERATIONS EN DEVICES

Les actifs et passifs libellés en devises 'out' figurant au bilan au 31 décembre 2023 sont présentés ci-après :

(En milliers d'euros)

Actifs	France	Succursales	TOTAL 2023
Créances sur les établissements de crédit	0	0	0
Créances sur la clientèle	0	0	0
Affacturage	0	0	0
Autres actifs	0	0	0
Passif	France	Succursales	TOTAL 2022
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0
Autres passifs	0	0	0
Comptes de régularisation	0	0	0

B) CAISSE, BANQUES CENTRALES, CCP

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	2023	2022
Caisse	0	0	0	0
Banques centrales (1)	0	0	0	14 771
Total Caisse, Banque centrale, CCP	0	0	0	14 771

(1) En 2023 la France ne détient plus de dépôts auprès de la banque de France. Ces dépôts ont été remplacés par des prêts secs de titres afin de constituer le HQLA nécessaire au respect du Liquidity Coverage Ratio pour un montant de 0 k€ au 31/12/2023.

C) CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	2023	2022
Créances à vue	1 881	60 815	62 696	41 956
Créances rattachées	0	0	0	0
Total à vue	1 881	60 815	62 696	41 956
Prêt au jour le jour	0	0	0	0
Autres créances à terme	314	0	314	87
Créances rattachées	28	0	28	0
Total à terme	342	0	342	87
Créances douteuses	0	0	0	0
Provisions au 31/12/2022	0	0	0	0
Dotations de l'exercice	0	0	0	0
Reprises de l'exercice	0	0	0	0
Provisions au 31/12/2023	0	0	0	0
Total Créances sur les Etablissements de Crédit	2 223	60 815	63 038	42 043

Echéancier au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
Créances à terme (hors créances rattachées)	314	314	0	0	0

D) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (actif)

(En milliers d'euros)

	France				Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
	Créances commerciales	Autres concours à la clientèle	Comptes ordinaires débiteurs	Affacturage	Autres concours à la clientèle et affacturage		
Encours sains	0	7 395	0	6 685	148 980	163 060	109 135
Encours douteux (1)	0	107	0	11	271	389	160
Provisions au 31/12/2022 (1) (2)	0	-84	0	0	0	-84	-66
Dotations de l'exercice	0	0	0	0	-44	-44	-43
Reprises de l'exercice	0	29	0	0	1	30	26
Autres variations	0		0	0	0,0	0	0
Provisions au 31/12/2023 (1) (2)	0	-54	0	0	-43	-97	-84
Encours nets	0	7 448	0	6 696	149 208	163 352	109 211
Valeurs non imputées	0	0	0	0	0	0	0
Créances rattachées	0	34	0	13	354	401	220
Encours totaux	0	7 482	0	6 709	149 562	163 753	109 432

Les créances passées en perte et les récupérations sur créances figurent dans le coût du risque.

(1) En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	brut	provision	net
Douteux compromis France	107	-54	53
Douteux compromis Succursales	0	0	0
Total douteux compromis	107	-54	53
Douteux non compromis France	11	0	11
Douteux non compromis Succursales	271	-43	228
Total douteux non compromis	282	-43	239
TOTAL	389	-97	292

(2) Conformément aux dispositions des articles 2231-2 et 2231-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 54 k€ pour la France.

Echéancier des encours sains au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
Créances sur la clientèle	163 060	81 563	51 898	28 380	1 219

E) OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES A REVENU FIXE

(En milliers d'euros)

	Portefeuille de transaction	Dont titres cotés
Titres prêtés - Valeur nominale (1)	37 000	37 000
Réévaluation sur titres prêtés	-4 972	-4 972
Valeur totale au 31/12/2023	32 029	32 029
Valeur totale au 31/12/2022	0	0

(1) La société MGF a prêté des titres de transaction en date du 30/11/2023 pour une valeur nominale de vingt millions d'euros (20 000 000 €) à échéance au 13/05/2024 et des titres de transaction en date du 12/12/2023 pour une valeur nominale de dix-sept millions d'euros (17 000 000 €) à échéance au 13/05/2024.

Il s'agit de prêt de titres qualifié réglementairement par le Prêteur en tant que HQLA, nécessaire au respect du Liquidity Coverage Ratio.

(En milliers d'euros)

	Total 2023	Total 2022
Créances rattachées		
Créances rattachées sur titres prêtés	152	
Total Créances rattachées	152	0

Echéancier au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
Prêt de titres	37 000		37 000		

F) PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DETENUS A LONG TERME ET PARTS DANS LES ENTREPRISES LIEES

Néant

G) CREDIT BAIL, LOCATION AVEC OPTION D'ACHAT

(En milliers d'euros)

	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					Valeur nette comptable au 31/12/2023
	Solde au 31/12/2022	Acquisitions de l'exercice	Sorties d'immo. de l'exercice	Autres Variations	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Sorties sur cessions	Autres Variations	Solde au 31/12/2023	
Immobilisations en Crédit-bail											
Immobilisations en Crédit-bail mobilier France	223 965	74 268	-43 292	0	254 941	-116 382	-47 054	39 129	0	-124 307	130 634
Immobilisations en Crédit-bail mobilier Succursales	101 266	89 688	-2 024	0	188 930	-12 883	-28 548	708	0	-40 722	148 208
Total des immobilisations en Crédit-bail	325 231	163 956	-45 316	0	443 871	-129 265	-75 602	39 837	0	-165 029	278 841
Immobilisations en cours Crédit-bail											
Immobilisations en cours Crédit-bail France	0	323	0	0	323	0	0	0	0	0	323
Immobilisations en cours Crédit-bail Succursales	2 387	0	-355	0	2 032	0	0	0	0	0	2 032
Total des Immobilisations en cours Crédit-bail	2 387	323	-355	0	2 355	0	0	0	0	0	2 355
Acomptes versés fournisseurs											
Acomptes versés fournisseurs France	79	0	-2	0	77	0	0	0	0	0	77
Acomptes versés fournisseurs Succursales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des acomptes versés fournisseurs	79	0	-2	0	77	0	0	0	0	0	77
Total Immobilisations Crédit-bail	327 697	164 280	-45 674	0	446 303	-129 265	-75 602	39 837	0	-165 029	281 274

(En milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres Variations	Solde au 31/12/2023
Créances douteuses valeur brute Crédit-bail (1)					
Créances douteuses valeur brute Crédit-bail France	3 170				2 484
Créances douteuses valeur brute Crédit-bail Succursales	0				123
Total Créances douteuses valeur brute Crédit-bail (1)	3 170			0	2 606
Provisions sur créances douteuses Crédit-bail (1)					
Provisions sur créances douteuses Crédit-bail France	-2 325	-415	964	0	-1 776
Provisions sur créances douteuses Crédit-bail Succursales	0	-45	0	0	-45
Total Provisions sur créances douteuses Crédit-bail (1)	-2 325	-460	964	0	-1 821
Créances rattachées Crédit-bail (3)					
Créances rattachées Crédit-bail France	1 624			0	1 345
Créances rattachées Crédit-bail Succursales	409			0	520
Total Créances rattachées Crédit-bail	2 033			0	1 865
Total des créances douteuses valeur nette et créances rattachées Crédit-bail	2 877			0	2 650

(1) En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	Brut	Provision	Net
Crédit-bail compromis France	2 371	-1 728	643
Crédit-bail compromis Succursales	77	-1	76
Total Crédit-bail compromis	2 448	-1 728	719
Crédit-bail non compromis France	113	-48	65
Crédit-bail non compromis Succursales	46	-44	1
Total Crédit-bail non compromis	159	-93	66
Total crédit-bail	2 606	-1 821	785

(2) Conformément aux dispositions des articles 2231-2 et 2231-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 1 275 k€ pour la France.

(3) Au titre du lissage des loyers sur le périmètre des contrats COVID-19 rééchelonnés, le montant des produits à recevoir s'élève à 331 k€ pour la France.

H) LOCATION SIMPLE**(En milliers d'euros)**

	IMMOBILISATIONS					AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					Valeur nette comptable au 31/12/2023
	Solde au 31/12/2022	Acquisitions de l'exercice	Sorties d'immo. de l'exercice	Autres Variations	Solde au 31/12/2023	Solde au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Sorties d'amort. sur cessions	Autres Variations	Solde au 31/12/2023	
Immobilisations en Location Simple											
Immobilisations en Location Simple France	52 438	19 031	-10 061	0	61 409	-24 258	-11 537	8 821	0	-26 975	34 434
Immobilisations en Location Simple Succursales	1 766	3 840	0	0	5 606	-267	-746	0	0	-1 012	4 593
Total des immobilisations en Location Simple	54 204	22 871	-10 061	0	67 015	-24 525	-12 283	8 821	0	-27 987	39 028
Immobilisations en cours Location Simple											
Immobilisations en cours Location Simple France	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Immobilisations en cours Location Simple Succursales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des immobilisations en cours Location Simple	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Acomptes versés fournisseurs											
Acomptes versés fournisseurs France	0	1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Acomptes versés fournisseurs Succursales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total des acomptes versés fournisseurs	0	1	-1	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Immobilisations Location Simple	54 204	22 872	-10 061	0	67 015	-24 525	-12 283	8 821	0	-27 987	39 028

(En milliers d'euros)

	Solde au 31/12/2022	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres Variations	Solde au 31/12/2023
Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)					
Créances douteuses valeur brute Location Simple France	688			0	566
Créances douteuses valeur brute Location Simple Succursales	0			0	126
Total Créances douteuses valeur brute Location Simple (1)	688			0	692
Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)					
Provisions sur créances douteuses Location Simple France	-514	-90	169	0	-435
Provisions sur créances douteuses Location Simple Succursales	0	-1	0	0	-1
Total Provisions sur créances douteuses Location Simple (1)	-514	-91	169	0	-436
Créances rattachées Location Simple (3)					
Créances rattachées Location Simple France	188			0	150
Créances rattachées Location Simple Succursales	4			0	10
Total Créances rattachées Location Simple	192			0	160
Total des créances douteuses valeur nette et créances rattachées Location Simple	366			0	416

(1) En application du règlement n° 2014-07 de l'ANC les encours douteux et les provisions se ventilent de la façon suivante :

	brut	provision	net
Location simple compromis France	551	-429	123
Location simple compromis Succursales	95	-1	94
Total location simple compromis	647	-430	217
Location simple non compromis France	14	-6	8
Location simple non compromis Succursales	31	0	31
Total location simple non compromis	45	-6	39
Total location simple	692	-436	256

(2) Conformément aux dispositions des articles 2231-2 et 2231-4 du règlement n° 2014-07 de l'ANC, le montant du stock de dépréciation calculé sur base statistique s'élève à 335 k€ pour la France.

(3) Au titre du lissage des loyers sur le périmètre des contrats COVID-19 rééchelonnés, le montant des produits à recevoir s'élève à 16 k€ pour la France.

I) IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Néant

J) AUTRES ACTIFS

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Autres débiteurs divers	290	1 505	1 796	1 098
Impôt société	0	12	12	95
Impôt différé actif	275	78	353	305
Acompte fournisseurs	0	0	0	0
Dépôts et cautionnements	12	0	12	6
Etat autres Impôts et taxes	7 516	23 752	31 268	16 899
Comptes débiteurs divers douteux	22	0	22	93
Provisions au 31/12/2021	-17	-20	-38	-21
Dotations de l'exercice	-10	-14	-24	-53
Reprises de l'exercice	5	34	39	37
Autres variations	0	0	0	0
Provisions au 31/12/2022	-22	0	-22	-38
TOTAL	8 093	25 347	33 440	18 459

K) COMPTES DE REGULARISATION (ACTIF)

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Produits à recevoir	825	51	876	243
Valeurs à l'encaissement	905	1 376	2 281	1 800
Charges constatées d'avance	9	2 336	2 345	1 390
Autres	212	2 857	3 070	1 991
TOTAL	1 951	6 620	8 572	5 423

L) DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Comptes et emprunts à vue	0	559	559	317
Dettes rattachées	0	2	2	1
Total à vue	0	561	561	318
Emprunt au jour le jour	0	0	0	0
Comptes et emprunts à échéance	314	256 900	257 214	145 387
Dettes rattachées	0	744	744	148
Total à terme	314	257 644	257 958	145 535
Total Dettes envers les Etablissements de crédit	314	258 205	258 519	145 853

Echéancier des comptes et emprunts à échéance au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
Comptes et emprunts (hors dettes rattachées)	257 214	58 114	73 200	123 500	2 400

M) OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE (passif)

Il n'existe pas d'opérations avec la clientèle sur compte d'épargne à régime spécial Les autres dettes se décomposent de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Comptes à vue	3 150	68 109	71 259	39 872
Dettes rattachées	0	0	0	0
Total à vue	3 150	68 109	71 259	39 872
Comptes à terme	170 307	0	170 307	168 333
Dettes rattachées	90	0	90	74
Total à terme	170 397	0	170 397	168 407
Total des opérations avec la clientèle	173 547	68 109	241 656	208 279

Echéancier des opérations avec la clientèle à terme au 31 décembre 2023 :

(En milliers d'euros)

	Total bilan	< 3 mois	3 mois - 1 an	1 an - 5 ans	> 5 ans
Comptes créditeurs à terme	170 307	12 736	34 569	114 378	8 625

N) DETTES REPRESENTÉES PAR UN TITRE**(En milliers d'euros)**

	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Titres de créances négociables (1)	1 000	1 000
Dettes rattachées	37 000	
Revalorisation des titres empruntés	-4 972	
Total Titres de créances négociables	33 029	1000

(1) La société MGF a émis des Titres de Créances Négociables (TCN) en date du 10/11/2023 et à échéance du 12/02/2024 pour une valeur nominale d'un million d'euros (1 000 000€).

(2) La société MGF a emprunté des titres de transaction en date du 30/11/2023 pour une valeur nominale de vingt millions d'euros (20 000 000 €) à échéance au 13/05/2024 et des titres de transaction en date du 12/12/2023 pour une valeur nominale de dix-sept millions d'euros (17 000 000 €) à échéance au 13/05/2024.

(En milliers d'euros)

	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Dettes rattachées		
Dettes rattachées sur titres empruntés	152	0
Total Dettes rattachées	152	0

O) AUTRES PASSIFS**(En milliers d'euros)**

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Etat autres impôts et Organismes sociaux	574	11	585	710
Fournisseurs (Crédit-Bail et assimilés)	3 073	8 876	11 949	10 085
Clients et tiers acquéreurs	369	33	402	250
Fournisseurs divers	0	0	0	0
Impôt société	202	186	389	0
Impôt différé passif	285	5 243	5 528	4 841
Participation	0	0	0	0
Dépôts de garantie	0	0	0	0
Retenues de garantie sur affacturage	0	5 309	5 309	2 899
Frais de personnel	0	0	0	0
Autres	55	385	440	232
TOTAL	4 558	20 043	24 602	19 018

P) COMPTES DE REGULARISATION (PASSIF)**(En milliers d'euros)**

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Produits perçus d'avance (1)	11 198	7 392	18 590	12 495
Charges à payer	2 214	1 263	3 477	2 884
Autres	0	5 432	5 432	3 814
Comptes d'encaissement	349	3 685	4 034	4 023
Règlement en cours affacturage	0	0	0	0
TOTAL	13 761	17 772	31 533	23 216

(1) Les produits perçus d'avance sont principalement constitués des régularisations des loyers de crédit-bail, de L.O.A. et de location simple pour un montant de 10 909 k€ au 31 décembre 2023 pour la France et 3 762 k€ pour les succursales.

(En milliers d'euros)

	Ouverture	Dotation	Reprise	Utilisation	Autres variations	Clôture
Provisions pour retraites et avantages LT France	0	0	0	0	0	0
Provisions pour retraites Succursales	0	0	0	0	0	0
Prov. pour restructuration - frais de personnel France	0	0	0	0	0	0
Prov. pour restructuration - ch générales d'exploit France	0	0	0	0	0	0
Provisions pour impôts	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges France	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges Succursales	0	0	0	0	0	0
Provisions pour engagements douteux France	0	0	0	0	0	0
Provisions sur situation nette négative GIE Les jeunes Bois France	0	0	0	0	0	0
Provisions pour charges diverses France	69	1	-66	0	0	4
Provisions pour charges diverses Succursales (1)	22	8 183	0	0	0	8 204
TOTAL	91	8 184	-66	0	0	8 209

R) CAPITAUX PROPRES

1) Capital

Au 31 décembre 2023, le capital social de MGF s'élève à 4 682 220 euros composé de 25 656 actions d'un montant nominal de 182,50 euros entièrement libérées.

2) Provisions réglementées et subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont reçues dans le cadre des opérations de Crédit-Bail ou de location. Ces dernières figurent pour leur montant net d'amortissements.

3) Tableau de variation des capitaux propres

(En milliers d'euros)

	Ouverture	Affectation résultat n-1	Distribution nette d'acompte	Résultat	Autres mouvements	Clôture
Capital	4 682	0	0	0	0	4 682
Réserve légale	468	0	0	0	0	468
Autres réserves	0	0	0	0	0	0
Prime d'émission	0	0	0	0	0	0
Provisions réglementées	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	41	0	0	0	-37	4
Report à nouveau	11 647	7 187	0	0	0	18 834
Report à nouveau succursales	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	7 187	-7 187	0	2 664	0	2 664
Acomptes sur dividendes	0	0	0	0	0	0
Total capitaux propres	24 025	0	0	2 664	-37	26 652

4) Résultat dilué par action et résultat par action

Résultats réduits à une seule action ajustée

- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions :	3 800,67
- Résultat après impôts, participations des salariés et dotations aux amortissements et provisions :	103,84
- Dividende attribué à chaque action (crédit d'impôt non compris) :	837,92

4. NOTES SUR LE HORS BILAN

A) ENGAGEMENTS DE HORS BILAN

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Engagements donnés	12	136	148	37 679
Engagements de financement en faveur des établissements de crédit	0	0	0	0
Engagements de financement en faveur de la clientèle (1)	0	136	136	37 673
Engagements de garantie en faveur des établissements de crédit	12	0	12	6
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	0	0	0	0
Engagements reçus	35 723	135 297	171 019	88 587
Engagements de financement reçus des établissements de crédit	8 000	0	8 000	7 562
Engagements de financement reçus de la clientèle	13 690	0	13 690	0
Engagements de garantie reçus des établissements de crédit	0	0	0	0
Engagements de garantie reçus de la clientèle (2)	14 033	135 297	149 329	81 025

(1) Dont 124 031 k€ au titre des garanties d'assurance reçues sur les opérations de Wholesale.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT INFORMATIONS SECTORIELLES

(En milliers d'euros)

	France	Succursales		TOTAL 2023
		Allemagne	Italie	
PRODUIT NET BANCAIRE	3 969	2 489	3 435	9 892
CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	-2 659	-1 955	-1 493	-6 107

A) PRODUITS ET CHARGES D'INTERETS

(En milliers d'euros)

	2023			2023			2022	
	PRODUITS			CHARGES			Produits	Charges
	France	Succursales	Total	France	Succursales	Total		
Opérations avec les Banques centrales	0	0	0	0	0	0	0	42
Opérations avec Etablissements de crédit	409	808	1 217	23	5 799	5 822	96	823
Opérations avec la clientèle	1 049	3 336	4 385	3 881	560	4 441	1 030	1 783
Dotations aux provisions	152	0	152	0			0	0
Créances passées en perte sur l'exercice	0	0	0	282		282	0	6
Reprises de provision	0	1	2	0	0	0	1	0
Récupérations sur créances amorties	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	1	0	1	0	0	0	1	0
Autres intérêts	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	1 611	4 145	5 756	4 187	6 359	10 546	1 128	2 654

Les provisions relatives à ces opérations pour la partie capital sont enregistrées en coût du risque.

B) PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE CREDIT BAIL**a) Produits sur opérations de Crédit-bail****(En milliers d'euros)**

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Loyers	48 539	42 591	91 130	66 389
Reprise de provisions de dépréciation	485	0	485	487
Plus-values de cession	3 587	2	3 588	2 718
Indemnités de résiliation	312	81	394	666
Produits divers	747	1 894	2 640	1 488
Dotations aux provisions	-415	-45	-460	-631
Créances passées en perte sur l'exercice	-495	0	-495	-148
Reprises de provision	964	0	964	604
Récupérations sur créances amorties	21	0	21	17
TOTAL	53 745	44 522	98 267	71 591

b) Charges sur opérations de Crédit-bail**(En milliers d'euros)**

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Dotations aux amortissements	46 497	28 548	75 045	54 001
Dotations aux provisions de dépréciation	557	0	557	553
Moins-values de cessions	1 242	734	1 976	1 183
Charges diverses	786	1 295	2 081	1 350
TOTAL	49 083	30 576	79 659	57 087

C) PRODUITS ET CHARGES SUR OPERATIONS DE LOCATIONS SIMPLES**a) Produits sur opérations locations simples****(En milliers d'euros)**

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Loyers	10 987	723	11 711	9 559
Reprise de provisions de dépréciation	88	0	88	52
Plus-value de cessions	1 345	0	1 345	1 043
Indemnités de résiliation	131	140	271	139
Produits divers	100	17	117	172
Dotations aux provisions	-90	-1	-91	-87
Créances passées en perte sur l'exercice	-161	0	-161	-97
Reprises de provision	169	0	169	70
Récupérations sur créances amorties	6	0	6	2
TOTAL	12 575	879	13 454	10 853

b) Charges sur opérations de locations simples**(En milliers d'euros)**

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Dotations aux amortissements	11 517	746	12 263	9 890
Dotations aux provisions de dépréciation	20	0	20	86
Moins-values de cessions	123	0	123	134
Charges diverses	17	4	21	20
TOTAL	11 677	750	12 427	10 130

D) REVENUS DE TITRES A REVENU VARIABLE

Néant

E) COMMISSIONS**(En milliers d'euros)**

	TOTAL 2023		TOTAL 2022	
	Charges	Produits	Charges	Produits
Opérations avec Etablissements de crédit France	0	0	0	0
Opérations avec Etablissements de crédit Succursales	0	0	0	0
Opérations avec la clientèle France	0	2	0	1
Opérations avec la clientèle Succursales	23	113	8	41
Opérations Affacturage France	0	72	0	16
Opérations Affacturage Succursales	0	2 165	0	1 512
Prestations de services financiers France	30	610	29	0
Prestations de services financiers Succursales	558	513	43	0
TOTAL	611	3 475	81	1 571

F) GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE NEGOCIATION**(En milliers d'euros)**

	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Sur opérations de change France	0	0
Sur opérations de change Succursales	0	0
TOTAL	0	0

G) GAINS OU PERTES SUR OPERATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT

Néant

H) AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE**(En milliers d'euros)**

	TOTAL 2023		TOTAL 2022	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Refacturation de prestation, mandat, convention et assistance France	1 877	0	8	0
Refacturation de prestation, mandat, convention et assistance Succursales	11	0	3	0
Autres produits ou charges d'assurance France	230	0	216	0
Autres produits ou charges d'assurance Succursales	0	0	0	0
Quote-part des subventions virée au compte de résultat	37	0	42	0
Quote-part des opérations faites en commun France	0	0	0	0
Quote-part des opérations faites en commun Succursales	0	0	0	0
Autres produits France	0	0	0	0
Autres produits Succursales	29	0	10	0
Dotations/Reprises provisions France	66	1	20	64
Dotations/Reprises provisions Succursales	0	8 183	0	22
Autres charges France	0	1 878	0	10
Autres charges Succursales	0	6	0	1
TOTAL	2 250	10 068	299	96

I) CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION**1) Frais de personnel****(En milliers d'euros)**

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Salaires et traitements	0	0	0	0
Charges sociales	20	0	20	0
Charges de retraite	0	0	0	0
Participation	0	0	0	0
Intéressement	0	0	0	0
Autres charges connexes	0	0	0	0
Dot / Rep Provisions	0	0	0	0
TOTAL	20	0	20	0

2) Autres frais administratifs

A la clôture de l'exercice, les autres frais administratifs s'élèvent à 6 088 k€ en 2023 contre 4 634 k€ en 2022 (dont 3 448 k€ pour les succursales en 2023).

Les montants des honoraires CAC s'élèvent à 14 k€ pour la France et 14 k€ pour les succursales. Les audits sont réalisés par les cabinets Deloitte et Mazars.

J) COUT DU RISQUE

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Dotations aux provisions	-10	-59	-69	-97
Créances passées en perte sur l'exercice	0	0	0	0
Reprises de provision	33	35	68	62
Récupérations sur créances amorties	0	0	0	0
Dotations / Reprises pour risques	0	0	0	0
TOTAL	23	-24	-1	-36

Les provisions enregistrées dans ce poste concernent uniquement les activités de crédit à la clientèle pour la partie capital. La partie Intérêts des créances douteuses est quant à elle enregistrée dans les postes de produits de cette activité.

Les provisions pour créances douteuses sur le crédit-bail et la location simple sont quant à elles enregistrées dans les postes de produits ou charges de ces activités.

K) GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISES

Néant

L) RESULTAT EXCEPTIONNEL

Les éléments portés en résultat exceptionnel traduisent l'effet en comptabilité d'événements ne relevant pas de l'activité courante des différents métiers exercés par MGF, et dont la présentation au sein des autres agrégats du compte de résultat aurait conduit à une moindre comparabilité des opérations de l'exercice avec celles réalisées durant les exercices de référence.

Au 31/12/2023, MGF n'a constaté aucun résultat exceptionnel.

M) IMPOT SUR LES SOCIETES

(En milliers d'euros)

	France	Succursales	TOTAL 2023	TOTAL 2022
Impôt société	-282	-199	-481	-79
Impôt différé	-59	-581	-640	-3 458
Dot/ Rep Provisions pour impôts	0	0	0	0
TOTAL	-340	-780	-1 120	-3 537

6. AUTRES INFORMATIONS

A) INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES LIEES

(En milliers d'euros)

	Entreprises liées France	Entreprises liées Succursales	TOTAL 2023
ACTIF			
Créances envers les établissements de crédit	2 223	60 381	62 604
Créances sur la clientèle	0	0	0
Participations et autres titres détenus à long terme	0	0	0
Obligations et autres titres à revenu fixe	0	0	0
Actions et autres titres à revenu variable	0	0	0
Autres Actifs	0	0	0
Comptes de régularisation actif	207	728	935
Créances envers la clientèle	0	0	0
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	314	258 204	258 518
Comptes créditeurs de la clientèle	170 397	0	170 397
Dettes représentées par un titre	0	0	0
Autres passifs	0	0	0
Comptes de régularisation passif	1 229	745	1 974
HORS BILAN			
Engagements de financement en faveur d'établissements de crédit	0	0	0
Engagements de garantie en faveur d'établissements de crédit	0	0	0
Engagements de garantie en faveur de la clientèle	0	0	0
Engagements de financement reçus d'établissements de crédit	8 000	0	8 000
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	13 690		13 690
Engagements de garantie reçus de la clientèle	0	0	0

B) PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

(En euros)

Résultat de l'exercice	2 664 039,52
Report à nouveau	18 833 812,44
Total à répartir	21 497 851,96

(En euros)

Réserve Légale	0,00
Réserve spéciale provenant de la provision pour investissement libérée	0,00
Dividende	0,00
Acompte sur dividendes	0,00
Report à nouveau	21 497 851,96
Total réparti	21 497 851,96

C) COMPTABILITE SOCIALE ET FINANCIERE ET CONSOLIDATION

En tant que Société Financière, MGF, pour l'établissement des comptes consolidés, doit réglementairement tenir une comptabilité dite financière pour les opérations de Crédit-Bail et de location avec ou sans option d'achat.

Cette comptabilité fait ressortir un résultat financier en déterminant un amortissement financier de chaque opération sur la base du taux de rendement attendu du capital engagé.

La méthode financière retenue pour le calcul de la marge financière brute est la méthode " Intérêts Terme Echu décalée ".

Le résultat financier est égal au résultat social auquel il est substitué, notamment, aux amortissements, aux plus et moins-values et aux provisions pour créances douteuses, leurs équivalents financiers.

La réserve financière est constituée des écarts cumulés entre résultats financiers et résultats sociaux. Par ailleurs, il convient d'y ajouter les impacts des normes IFRS pour déterminer le montant des réserves de consolidation.

Ces impacts sont constitués principalement des provisions IFRS9 stage 1 et stage 2 et de la revalorisation des titres soit par résultat soit par capitaux propres.

Enfin il est constaté un impôt différé financier passif dès lors que la comptabilité financière aboutit à différer dans le temps une partie des résultats par rapport aux résultats sociaux.

a) Passage du résultat social au résultat financier

(En milliers d'euros)

	TOTAL 2023
Résultat comptable avant impôt	3 784
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux (immob données en location)	-7 864
Différence entre plus et Moins-value sociales et financières	-1 963
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses	-83
Différence entre LPA et APA et entre LAR et AAR	1 727
Divers (1)	7 826
Résultat financier avant impôt au 31/12/2023	3 428
(1) Principalement impact provision IFRS9 pour un montant de -564 K€ et d'une provision pour risques et charges sur réserve financière négative	

b) Principaux éléments composant la réserve financière

La réserve financière de MGF au 31 décembre 2023 se décompose de la façon suivante :

(En milliers d'euros)

	TOTAL 2022
Différence entre amortissements financiers et amortissements sociaux (immob données en location)	-15 852
Différence entre provisions sociales et provisions financières pour créances douteuses	599
Différence entre LPA et APA et entre LAR et AAR	7 049
Réserve financière brute CB/LS French au 31/12/2023	-8 204
Réserve financière sur immobilisations CB/LS non louées	
Réserve financière brute sur immobilisations CB/LS	-8 204
Provision réserve financière négative	8 204
Réserve financière après provision au 31/12/2023	0
Provision IFRS9	-2 456
Autres	976
Réserve financière brute au 31/12/2023	-1 480

c) Consolidation

MGF est consolidée dans les comptes de BNP PARIBAS SA dont le siège social se trouve au 16 boulevard des Italiens 75009 Paris.

D) EVENEMENTS POST CLOTURE

L'OCD en date du 23 novembre 2023 a décidé du transfert du siège social du 12 rue du Port 92000 Nanterre au 18 rue Baudin 92300 Levallois-Perret à compter du 15 avril 2024.

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article L. 511-39 du code monétaire et financier, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Convention de mandat de gestion et de commercialisation conclue entre BNP Paribas Lease Group et MGF :

- En application de cette convention, le montant de la charge supportée par MGF s'élève à 1 782 330,15 € au titre de l'exercice 2023.

En application de la loi, nous vous signalons que l'Organe Collégial de Direction n'a pas procédé à l'examen annuel des conventions conclues et autorisées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution a été poursuivie au cours du dernier exercice, prévu par l'article L. 225-40-1 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 22 avril 2024
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

Jean-Vincent COUSTEL
Associé

Affectation du Résultat

L'Assemblée générale sur proposition de l'Organe Collégial de Direction décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 2.664.039,52 EUR, au report à nouveau qui passera de 18.833.812,44 EUR à 21.497.851,96 EUR comme suit :

Bénéfice de l'exercice	2.664.039,52 EUR
Report à nouveau de l'exercice précédent	18.833.812,44 EUR
Résultat	21.497.851,96 EUR
Distribution de dividendes (0 EUR X 25.656 actions)	- 0 EUR
Solde au report à nouveau	21.497.851,96 EUR

L'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués par action, au titre des trois derniers exercices se sont élevés à :

	2020	2021	2022
Dividende distribué (en euros)	0	0	0

Rapport de gestion

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social de la société.